

**Mairie de
SAINT CLAIR SUR ELLE**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2015

Le 27 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Étaient présents : MM. François VERGNE, Serge ANFRAY, Philippe GAILLARDON, Maryvonne RAIMBEAULT, Françoise LOQUET, Jean-Marc VARIN, Thérèse LANGE, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Fabienne LENOËL, Raymond GIRARD, Johanny LALANNE

Absents excusés: MM. Pascal MERLIN, Magali BAZIRE
Absente non excusée : Mme Annick JOUFFLINEAU

Date des convocations : 19 octobre 2015

Date d'affichage : 3 novembre 2015

Monsieur Stéphane LECHANOINE remplit les fonctions de secrétaire.

CONSEIL DES JEUNES : INTERVENTION DE MME HOMMET-LELIEVRE, SUITE À SON EXPÉRIENCE

Madame le Maire rappelle que la mise en place d'un conseil des jeunes sur St Clair sur Elle est un des projets du conseil municipal élu en 2014. Un appel à candidature est paru dans la dernière lettre d'info de septembre 2015 mais aucune personne ne s'est manifestée.

Madame HOMMET-LELIEVRE, conseillère départementale, est intervenue devant les conseillers municipaux, pour faire part de son expérience au conseil des jeunes de Marigny. Elle préconise de cibler les jeunes âgés de 10 à 14 ans (du CM2 à la 3^{ème})

Un passage dans les classes peut être un moyen pour motiver et trouver des candidats.

Tous les élèves seraient électeurs avec l'envoi d'une carte d'électeur. Il faut qu'il y ait déclaration de candidats puis élections pour former un conseil des jeunes. Il faut des projets visibles, concrets pour les jeunes afin qu'ils soient motivés et fiers de dire que c'est eux qui ont mené ce projet.

PROJET DE MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE : RECRUTEMENT DU PROGRAMMISTE

La délibération du 22 septembre 2015 autorisait le recrutement d'un programmiste pour le projet commun de maisons pluridisciplinaires de santé et le groupement de commande entre les communes de Saint Clair sur Elle et Cerisy la Forêt.

7 programmistes ont été consultés, 5 ont fait parvenir une proposition et 1 a décliné l'offre.

OREKA Ingénierie de Cherbourg a été retenu pour la qualité et le détail de la méthodologie dont une analyse pointue des deux sites de Cerisy la Forêt.

Le montant pour la commune de St Clair sur Elle est de 7 618.18 € HT et 9 781.82 € HT pour la commune de Cerisy la Forêt (étude sur 2 sites).

Pour la construction d'une maison pluridisciplinaire de santé, la commune de St Clair va solliciter plusieurs aides (LEADER, aide parlementaire, aide de Saint-Lô Agglo au titre de la ruralité et DETR)

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le conseil municipal décide à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2016,

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au **taux de 2.5 %** ;
- d'exonérer :
 - les locaux d'habitation et d'hébergement qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2^o de [l'article L. 331-7](#) ; (logements aidés par l'État dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou de PTZ+)
 - les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

TRAVAUX MAIRIE ET MAISON DES SERVICES : POINT DE SITUATION

Les revêtements de sol souples dans la maison des services seront posés en fin de chantier pour éviter toute dégradation.

Le coulage de la dalle a été fait le vendredi 23 octobre.

Les travaux d'aménagement intérieur dans la mairie se poursuivent.

La date de fin de chantier sera confirmée prochainement.

L'organigramme des clés est à établir.

Le Conseil Municipal demande que la finition du chien-assis soit revue et que d'autres propositions soient faites pour le matériau du parvis.

Le plafond et les cloisons des toilettes publiques sont en cours de pose.

La faïence est terminée.

AUTO-ÉCOLE :

Madame le Maire indique que pour pouvoir exercer dans le local, une visite des lieux est obligatoire ainsi qu'un passage en commission préfectorale qui est programmée courant novembre.

TRAVAUX FLEURISTE

Suite à l'aménagement de son commerce de fleurs, Madame RIVIERE a besoin d'une prise électrique et de téléphone supplémentaire. Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise RUAULD-DOUBLET qui s'élève à 234.44 € TTC.

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE ET CRÉATION DE LA MAISON DES SERVICES : SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal sollicite une aide de Saint-Lô Agglo au titre de la mise en accessibilité de la mairie et la création de la maison des services. La commune peut prétendre à 10 000 € dans un 1^{er} temps et à 5 000 € dans un 2nd temps soit une aide globale de 15 000 €.

CHEMIN PIÉTONNIER DU COLLÈGE : ESTIMATIF DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Madame le Maire rappelle la délibération 2015-N°06/11 du 30 juin 2015 concernant la création d'un espace piéton sur le site du collège.

Un devis avait été établi par les services du parc routier du conseil départemental afin de déposer et reposer le portail, de déposer la haie et de poser une clôture.

Le Conseil Municipal à l'unanimité avait accepté sur le principe les travaux de dépose, repose du portail, de la dépose de la haie et de la pose d'une clôture.

Cependant, le montant des travaux ainsi que le pourcentage de prise en charge par la commune devait être réexaminé. Un nouveau devis a donc été établi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal annule la délibération du 30 juin 2015 et accepte le nouveau devis pour un montant de 1289.70 € HT soit 1547.64 € TTC, dépense à répartir par moitié avec le Conseil Départemental.

PLAN NEIGE POUR L'HIVER 2015-2016

La commune doit passer un marché avec une entreprise homologuée pour déneiger les routes départementales non prises en charge par les services du Conseil Départemental, les voiries et parkings communaux.

Suite à la délibération 2014-N°11/01, le devis de l'entreprise BAZIRE de Couvains avait été accepté pour l'hiver 2014-2015. En l'absence de besoins pour le précédent hiver, Serge ANFRAY, adjoint chargé de la voirie, a demandé s'il maintenait les mêmes tarifs (tarif horaire HT : journalier 55 € - journalier férié, horaire de nuit férié ou non 60 € - parkings 105 € jour et 110 € nuit).

Celui-ci ayant répondu favorablement et possédant le matériel homologué pour déneiger les routes départementales et communales, le Conseil Municipal, renouvelle son engagement avec l'entreprise BAZIRE de Couvains.

Il est rappelé que l'entreprise ne pourra intervenir sur les routes départementales desservant la commune qu'une fois que la D6 et la D54 sur la partie église vers le carrefour St Clair seront traitées par les entreprises retenues par le Conseil Départemental.

FLEURISSEMENT : RÉSULTAT CONCOURS COMMUNAL - PROJETS D'AMÉNAGEMENT DU BOURG

Madame Thérèse LANGE annonce le résultat du concours communal de fleurissement pour l'année 2015. La remise officielle des prix a eu lieu le 6 novembre :

- Maison avec jardin

- 1^{er} prix : Madame GAUTIER Françoise
- 2^{ème} prix : Monsieur LEFEVRE Daniel
- 3^{ème} prix : ex-aequo : Monsieur et Madame ENEE Gilbert et Monsieur RUAULT Georges

La commission fleurissement décide d'accorder un prix coup de cœur pour encourager les habitants à participer. Il est attribué à Monsieur et Mme TILLARD Bernard.

Les gagnants du concours fleurissement ont la possibilité d'utiliser leurs bons auprès des Pépinières d'Elle à Villiers-Fossard, le GAEC LEBLAY à Cerisy la Forêt ou le magasin Fleurs et Bois à St Clair.

Les bénévoles du fleurissement ont formulé plusieurs idées :

- Jardinières sur le haut du mur du cimetière en face de la pharmacie et des ambulances
- Aménagement de l'arrière de la mairie
- Fleurir le terre-plein de l'entrée et sortie du parking de la maison des associations.
- Planter des pommiers
- Utilisation d'anciens tonneaux,...

Madame le Maire et la commission fleurissement ont rencontré l'architecte-paysagiste du CAUE pour étudier l'aménagement paysager devant et derrière la mairie.

L'intervention d'un architecte-paysagiste sur une journée permettrait de lister les points à travailler et de les échelonner (coût estimé de cette prestation : 1000 et 1500 €).

Le Conseil Municipal est favorable sur ce principe.

Mr Raymond GIRARD intègre la commission fleurissement.

DÉPLACEMENT ET REMPLACEMENT DE CANDÉLABRES RUE DES JARDINS

Madame le Maire fait part d'une demande de Monsieur LEGALLOIS pour déplacer un candélabre qui se trouve devant un garage de l'un des 4 logements qu'il vient de construire rue des jardins.

Le Conseil Municipal accepte le devis d'un montant de 1831.80 € de la SORAPEL.

Pendant les travaux de construction des 4 logements, deux candélabres ont été abimés.

Un devis a donc été établi pour un montant de 1932.00 €.

Les conseillers municipaux déplorent que ce soit à la commune de payer des dégâts qui ont été commis par d'autres. Madame le Maire va prendre contact avec l'assurance de la commune.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

○ **Travaux de voirie et aménagement des trottoirs rue du Pont de la Pierre :**

Madame le Maire fait part d'un courrier du Conseil Départemental acceptant la réalisation des travaux de voirie de la rue du Pont de la Pierre. Il est rappelé que l'aménagement des trottoirs se fera en même temps.

○ **Vestiaires du stade Cédric LEPLEY :**

Saint-Lô Agglo procède actuellement au recrutement de l'architecte, pour les vestiaires du stade Cédric LEPLEY. Le choix est prévu pour mi-novembre. La fin des travaux est prévue pour septembre 2016.

○ **Local Office des Sports :**

Les employés de l'association « Office des Sports » ont été transférés à Saint-Lô Agglo depuis le 1^{er} janvier 2015. Ils occupent depuis le 1^{er} juillet des bureaux de l'ancienne communauté de communes de l'Elle, appartenant à Saint-Lô Agglo. Le devenir du local de la maison des associations occupé précédemment par eux sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

○ **Marché hebdomadaire :**

Madame le Maire fait part d'une demande d'une personne qui souhaite venir sur le marché pour installer son camion de toilettage pour chiens en septembre 2016.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

Une demande pour la vente d'huitres a été également examinée.

○ **Repas des « Cheveux Blancs » :**

Françoise LOQUET, conseillère municipale et Présidente de l'association « les Cheveux Blancs » remercie les conseillers municipaux pour avoir assuré le service du repas « des cheveux blancs » organisé le 11 octobre. 113 personnes y ont participé. Le prochain repas est fixé au 2^{ème} dimanche d'octobre 2016.

Madame le Maire remercie Françoise LOQUET et toute son équipe pour l'organisation de cette journée.